

RÉSULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION

Arrondissement

sept-23

NOMBRE DE PRELEVEMENTS EFFECTUES SUR L'ARRONDISSEMENT : 3

CHIMIE

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITE	REFERENCE DE QUALITE	UNITES
Turbidité	0,17		< 2	NFU
pH	7,67		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	315		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	22,60		< 25	°C
Chlore libre	0,07			mg/l
Chlore total	0,09			mg/l

Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en janvier 2023 :

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,088	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		µg/l
Fer total	<10		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	<2	10		µg/l
Somme THM	12,1	100		µg/l
4 HAP	<0,0005	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

MICROBIOLOGIE

GERMES	REFERENCES et LIMITES de QUALITE	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

Aucun prélèvement n'a présenté de valeur supérieure à celles du Code de la Santé Publique (Arrêté modifié du 11 janvier 2007 - annexe 1)

RÉSULTATS CONFORMES A LA LEGISLATION DES EAUX POTABLES

RÉSULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION

Arrondissement

sept-23

NOMBRE DE PRELEVEMENTS EFFECTUES SUR L'ARRONDISSEMENT : 3

CHIMIE

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITE	REFERENCE DE QUALITE	UNITES
Turbidité	0,10		< 2	NFU
pH	7,53		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	337		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	23,73		< 25	°C
Chlore libre	0,10			mg/l
Chlore total	0,14			mg/l

Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en avril 2023 :

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,143	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		µg/l
Fer total	<10		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	<2	10		µg/l
Somme THM	9,83	100		µg/l
4 HAP	<0,0005	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

MICROBIOLOGIE

GERMES	REFERENCES et LIMITES de QUALITE	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

Aucun prélèvement n'a présenté de valeur supérieure à celles du Code de la Santé Publique (Arrêté modifié du 11 janvier 2007 - annexe 1)

RÉSULTATS CONFORMES À LA LÉGISLATION DES EAUX POTABLES

RÉSULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION

Arrondissement

sept-23

NOMBRE DE PRELEVEMENTS EFFECTUES SUR L'ARRONDISSEMENT : 9

CHIMIE

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITE	REFERENCE DE QUALITE	UNITES
Turbidité	0,10		< 2	NFU
pH	7,32		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	345		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	23,77		< 25	°C
Chlore libre	0,08			mg/l
Chlore total	0,09			mg/l

Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en juin 2023 :

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,178	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		µg/l
Fer total	<10		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	<2	10		µg/l
Somme THM	19,08	100		µg/l
4 HAP	<0,0005	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

MICROBIOLOGIE

GERMES	REFERENCES et LIMITES de QUALITE	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

(Arrêté du 11 janvier 2007 - annexe 1)

Un paramètre (température) non-conforme à la référence de qualité sur un point d'usage dans une période de forte chaleur mais sans entraîner de risques pour la santé des consommateurs.

RÉSULTATS CONFORMES À LA LÉGISLATION DES EAUX POTABLES EXCEPTÉ POUR LE PARAMÈTRE TEMPÉRATURE (MESURE CORRECTIVE DE SURCHLORATION DE L'EAU)

RÉSULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION

Arrondissement

sept-23

NOMBRE DE PRELEVEMENTS EFFECTUES SUR L'ARRONDISSEMENT : 3

CHIMIE

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITE	REFERENCE DE QUALITE	UNITES
Turbidité	0,10		< 2	NFU
pH	7,57		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	311		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	24,80		< 25	°C
Chlore libre	0,08			mg/l
Chlore total	0,11			mg/l

Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en mai 2023 :

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,033	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		µg/l
Fer total	29		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	<2	10		µg/l
Somme THM	13,65	100		µg/l
4 HAP	<0,0005	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

MICROBIOLOGIE

GERMES	REFERENCES et LIMITES de QUALITE	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

(Arrêté du 11 janvier 2007 - annexe 1)

Un paramètre (température) non-conforme à la référence de qualité sur un points d'usage dans une période de forte chaleur mais sans entraîner de risques pour la santé des consommateurs.

**RÉSULTATS CONFORMES À LA LÉGISLATION DES EAUX POTABLES EXCEPTÉ POUR LE
PARAMÈTRE TEMPÉRATURE (MESURE CORRECTIVE DE SURCHLORATION DE L'EAU)**

RÉSULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION

Arrondissement

sept-23

NOMBRE DE PRELEVEMENTS EFFECTUES SUR L'ARRONDISSEMENT : 4

CHIMIE

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITE	REFERENCE DE QUALITE	UNITES
Turbidité	0,10		< 2	NFU
pH	7,5		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	331		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	22,48		< 25	°C
Chlore libre	0,13			mg/l
Chlore total	0,16			mg/l

Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en mars 2023 :

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,175	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		µg/l
Fer total	50		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	<2	10		µg/l
Somme THM	8,67	100		µg/l
4 HAP	<0,0005	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

MICROBIOLOGIE

GERMES	REFERENCES et LIMITES de QUALITE	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

Aucun prélèvement n'a présenté de valeur supérieure à celles du Code de la Santé Publique (Arrêté modifié du 11 janvier 2007 - annexe 1)

RÉSULTATS CONFORMES À LA LÉGISLATION DES EAUX POTABLES

RÉSULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION

Arrondissement

sept-23

NOMBRE DE PRELEVEMENTS EFFECTUES SUR L'ARRONDISSEMENT : 4

CHIMIE

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITE	REFERENCE DE QUALITE	UNITES
Turbidité	0,10		< 2	NFU
pH	7,50		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	338		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	23,23		< 25	°C
Chlore libre	0,09			mg/l
Chlore total	0,13			mg/l

Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en août 2023 :

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,053	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		µg/l
Fer total	<10		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	<2	10		µg/l
Somme THM	7	100		µg/l
4 HAP	<0,0005	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

MICROBIOLOGIE

GERMES	REFERENCES et LIMITES de QUALITE	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

Aucun prélèvement n'a présenté de valeur supérieure à celles du Code de la Santé Publique (Arrêté modifié du 11 janvier 2007 - annexe 1)

RÉSULTATS CONFORMES À LA LÉGISLATION DES EAUX POTABLES

RÉSULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION

Arrondissement

sept-23

NOMBRE DE PRELEVEMENTS EFFECTUES SUR L'ARRONDISSEMENT : 7

CHIMIE

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITE	REFERENCE DE QUALITE	UNITES
Turbidité	0,10		< 2	NFU
pH	7,33		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	344		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	24,13		< 25	°C
Chlore libre	0,10			mg/l
Chlore total	0,12			mg/l

Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en mars 2023 :

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,16	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		µg/l
Fer total	<10		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	<2	10		µg/l
Somme THM	15,7	100		µg/l
4 HAP	<0,0005	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

MICROBIOLOGIE

GERMES	REFERENCES et LIMITES de QUALITE	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

(Arrêté du 11 janvier 2007 - annexe 1)

Un paramètre (température) non-conforme à la référence de qualité sur un point d'usage dans une période de forte chaleur mais sans entraîner de risques pour la santé des consommateurs.

RÉSULTATS CONFORMES À LA LÉGISLATION DES EAUX POTABLES EXCEPTÉ POUR LE
 PARAMÈTRE TEMPÉRATURE (MESURE CORRECTIVE DE SURCHLORATION DE L'EAU)

RÉSULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION

Arrondissement

sept-23

NOMBRE DE PRELEVEMENTS EFFECTUES SUR L'ARRONDISSEMENT : 7

CHIMIE

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITE	REFERENCE DE QUALITE	UNITES
Turbidité	0,13		< 2	NFU
pH	7,31		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	340		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	24,04		< 25	°C
Chlore libre	0,07			mg/l
Chlore total	0,09			mg/l

Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en septembre 2023 :

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,071	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		µg/l
Fer total	<10		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	<2	10		µg/l
Somme THM	12	100		µg/l
4 HAP	<0,0005	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

MICROBIOLOGIE

GERMES	REFERENCES et LIMITES de QUALITE	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

(Arrêté du 11 janvier 2007 - annexe 1)

Un paramètre (température) non-conforme à la référence de qualité sur deux points d'usage dans une période de forte chaleur mais sans entraîner de risques pour la santé des consommateurs.

RÉSULTATS CONFORMES À LA LÉGISLATION DES EAUX POTABLES EXCEPTÉ POUR LE
 PARAMÈTRE TEMPÉRATURE (MESURE CORRECTIVE DE SURCHLORATION DE L'EAU)

RÉSULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION

Arrondissement

sept-23

NOMBRE DE PRELEVEMENTS EFFECTUES SUR L'ARRONDISSEMENT : 4

CHIMIE

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITE	REFERENCE DE QUALITE	UNITES
Turbidité	0,16		< 2	NFU
pH	7,50		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	329		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	23,50		< 25	°C
Chlore libre	0,10			mg/l
Chlore total	0,13			mg/l

Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en août 2023:

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,156	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		µg/l
Fer total	<10		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	<2	10		µg/l
Somme THM	11,6	100		µg/l
4 HAP	<0,0005	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

MICROBIOLOGIE

GERMES	REFERENCES et LIMITES de QUALITE	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

Aucun prélèvement n'a présenté de valeur supérieure à celles du Code de la Santé Publique (Arrêté modifié du 11 janvier 2007 - annexe 1)

RÉSULTATS CONFORMES À LA LÉGISLATION DES EAUX POTABLES